

COMMUNE DE SAINT TROJAN LES BAINS

REGLEMENT INTERIEUR de la CANTINE SCOLAIRE

PREAMBULE

La cantine scolaire a une dimension éducative. Le temps du repas est un moment important dans la journée. Cette pause se doit d'être calme, de détente et de convivialité. Elle garantit aux élèves un temps de repas entre 30 et 40 minutes et une variété dans les menus

Ce règlement intérieur doit permettre à chacun de respecter des règles indispensables au bon fonctionnement du service, merci de bien vouloir en prendre connaissance avec votre enfant

PRESENTATION DU SERVICE

La commune n'est pas obligée de mettre en place la restauration scolaire, elle est mise en place pour favoriser la journée scolaire des enfants et des parents.

Ce service est destiné aux élèves de l'école primaire Henri Seguin à Saint Trojan les Bains

Pendant la pause méridienne les enfants sont placés sous la responsabilité du maire qui organise le service avec des agents territoriaux de la commune.

La cantine scolaire est ouverte les lundis, mardis, jeudis, vendredis à l'exclusion des jours fériés et vacances scolaires.
Pour le confort des enfants les repas sont servis en 2 services, un à 11h55 et un à 12h45.

INSCRIPTION, ABSENCE et TARIFS

1°) Inscription

* L'inscription à la cantine est faite en début d'année scolaire par la commune de SAINT TROJAN LES BAINS. Un formulaire à compléter en cas d'absence de leur enfant sera remis aux parents le jour de l'inscription.

2°) Absence

* les parents devront justifier par écrit de l'absence de leur enfant au moins 48 heures à l'avance. Un certificat médical pourra être présenté. Dans ce cas le(s) repas ne sera(ont) pas facturé(s).

* Sans justificatif, le repas sera facturé.

La facturation des repas se fera chaque mois et le paiement se fera au service de gestion comptable de Marennes-Oléron.

3°) Tarifs

Les tarifs scolaires sont votés chaque année par le conseil municipal.

REPAS

Les repas sont préparés par un service de restauration collectif APO (Atelier Protégé d'Oléron) en liaison froide et livrés sur place. La confection des repas est soumise aux normes d'hygiène et de sécurité en vigueur et est contrôlée par une diététicienne.

Un menu végétarien est servi une fois par semaine.

Pour des raisons d'hygiène, une serviette de table est à fournir par la famille et changée chaque semaine.

Toute allergie doit être signalée et accompagnée obligatoirement d'un PAI Protocole d'Accueil Individualisé. Les parents doivent faire la démarche auprès de leur médecin traitant qui prendra contact avec le médecin scolaire qui rédigera le PAI. Ce PAI est valable un an.

SECURITE

Aucun médicament ne sera donné aux enfants. Pour autant, les parents ne sont pas autorisés à venir au restaurant scolaire pour administrer les médicaments à leur enfant.

Pour des questions d'hygiène et de sécurité la cuisine et les salles à manger sont interdites à toute personne étrangère au service.

La commune de Saint Trojan les Bains est assurée au titre de la responsabilité civile pour les accidents qui surviendraient durant le temps du repas et de la pause méridienne et dont la responsabilité lui incomberait. Les parents sont tenus de souscrire une assurance responsabilité civile couvrant leur enfant quant aux accidents ou dommages que celui-ci causerait à un tiers ou à un bien pendant les temps périscolaires.

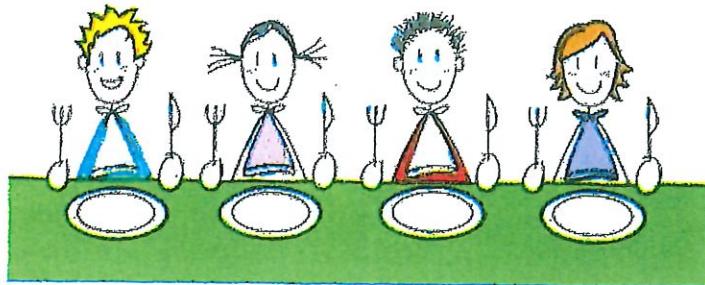
Le présent règlement est complété en annexe par la charte de vie scolaire et a été adopté par le conseil municipal du 7 juin 2022 sur proposition du Maire. Il sera transmis aux conseils d'écoles pour information.



Le Maire,

Marie-Josée VILLAUTREIX

CHARTE DE VIE A LA CANTINE



JE DOIS

Me laver les mains avant de manger
M'asseoir à la place désignée par l'adulte
Être poli, surveiller mon langage
Gouter à tous les aliments proposés
Rester assis tout le long du repas
Favoriser l'entraide avec mes voisins de table
Débarrasser mon assiette, ranger mes couverts
Sortir de table en silence, sans courir
Respecter les autres - enfants et adultes



JE NE DOIS PAS

Me balancer sur ma chaise
Gaspiller la nourriture
Jouer avec la nourriture
Bousculer et me bagarrer
Manquer de respect au personnel
Me moquer de mes camarades
Insulter mes camarades et les adultes
Avoir des actes violents envers un autre enfant
Me lever de table sans autorisation

En cas de non-respect d'une partie de cette charte, j'ai un rond rouge, le rond vert est une bonne conduite.

J'annule 3 ronds rouges par :

participation au rangement de la cantine
passer une semaine sans réprimande
excuses spontanées
je me prive de vélo à la récré

COUPON-REPONSE

(à redonner à l'école)

Je soussigné(e)

Parent de l'enfant en classe de

Atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur de la cantine scolaire de SAINT-TROJAN-LES-BAINS.

Fait à , le

« lu et approuvé »

signature

X-----

ABSENCE A LA CANTINE SCOLAIRE

Je soussigné(e)

Parent de l'enfant en classe de

Informé de l'absence à la cantine du au

Fait à , le

signature